

Mesures d'atténuation

Avec le début prochain des travaux avancés de construction au Michigan, suivis de la construction du Pont international Gordie-Howe plus tard cette année, les résidents et commerces voisins au projet pourraient avoir des questions. Grâce à des consultations, l'Autorité du Pont Windsor-Détroit (APWD) est consciente que les mesures d'atténuation des travaux de construction est une priorité régionale. Des mesures seront prises afin de minimiser les impacts de la construction du projet du Pont international Gordie-Howe par le partenaire du secteur privé. Des mesures d'atténuation des impacts seront prises conformément à des engagements dans le rapport d'évaluation environnementale et le rapport approuvé d'évaluation du gouvernement fédéral au Canada et la déclaration d'impact environnemental aux États-Unis.

La liste suivante énumère certaines des mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place au fil du projet.

Bruit

Les mesures suivantes seront mises en place afin de contrer certains effets du bruit lié à la construction :

- s'assurer que tous les équipements de constructions sont en bon ordre, équipés de silencieux fonctionnels et qu'ils respectent toutes les normes en matière d'émission sonore;
- limiter les activités bruyantes aux heures diurnes et conformément aux règles municipales antibruit;
- installer des murs ou des bermes antibruit au début de la phase de construction;
- maximiser la distance entre les aires d'assemblage et les récepteurs à proximité;
- Offrir des mises à jour constantes aux résidents et aux commerces à proximité sur les activités qui pourraient les toucher;

Poussière

Les exigences et meilleures pratiques de gestion suivantes seront comprises dans le contrat dans le but de limiter la poussière :

- humidification ou stabilisation périodique de sols remués et exposés;
- limiter la vitesse de la circulation véhiculaire;
- utiliser des jets d'eau pendant le chargement ou déchargement du matériel;
- balayer ou arroser les entrées de chantiers;

Contrôle de l'érosion et des sédiments

Les mesures suivantes seront mises en place pour combattre l'érosion et les sédiments, le cas échéant :

- développer et mettre en place des plans de contrôle de l'érosion et des sédiments visant à protéger les eaux de surface, les écosystèmes et propriétés adjacents;
- respecter les lignes directrices provinciales et de l'état dans la construction routière;
- créer des bassins temporaire de rétention d'eau pour gérer la qualité de l'eau;

Protection et gestion de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau sera préservée par les actions suivantes :

- protéger et gérer les régimes d'eaux souterraines pour les habitats piscicoles et les zones humides dans la conception;
- élaborer des plans de gestion du sel pour les phases de construction et d'exploitation;
- créer et maintenir des plans de gestion permanente des eaux pluviales visant à contrôler la quantité d'eau;

Archéologie/protection des ressources culturelles

Pendant la phase de construction, nous continuerons à entreprendre des enquêtes archéologiques et patrimoniales. Toute découverte archéologique inattendue sera signalée aux agences appropriées.

Perturbations de la circulation

N'importe quel projet infrastructurel significatif implique des perturbations de la circulation. Des mesures seront prises afin de minimiser les impacts de la construction du projet du Pont international Gordie-Howe sur le public en circulation. Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes afin de minimiser les perturbations qui pourraient être vécues :

- alerter à l'avance les résidents et commerçants à proximité de perturbations temporaires de la circulation lorsque c'est possible;
- s'assurer qu'il existe des routes alternatives;
- fournir des panneaux de signalisation pour alerter les conducteurs et les piétons en cas de fermetures ou de détours;

Communication pendant les travaux de construction

L'APWD s'engage à s'assurer que la communication avec le public est maintenue tout au long des travaux afin que les préoccupations de la communauté soient résolues aussi rapidement que possible. Les résidents recevront un avis concernant le début de la construction, des mises à jour périodiques sur les progrès, et un numéro de téléphone à contacter pour faire part de préoccupations et poser des questions.

La collectivité a des occasions de consultation directe avec le partenaire du secteur privé pendant les phase de conception et de construction du projet du Pont International Gordie Howe.

Qui contacter

En cas de question ou de préoccupation, veuillez contacter :

Téléphone : 1-844-322-1773

Courriel : info@wdbridge.com

Média sociaux : www.twitter.com/GordieHoweBrg
www.facebook.com/GordieHoweBridge

Site Web : <https://www.wdbridge.com/fr>

Les documents environnementaux du Canada et des États-Unis se trouvent au www.partnershipborderstudy.com. Des engagements applicables aux deux pays ont aussi été documentés dans l'accord de passage pour le Pont International Gordie Howe et la *Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce*.

